

Assemblée communale du 11 décembre 2014, 20.00 h, halle de sports de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Claude Varin, Thierry Theurillat et François Lachat sont nommés scrutateurs.

Présents : 121 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 octobre 2014
2. Décider la réalisation des infrastructures communales en vieille ville à Saint-Ursanne ; voter le crédit de 7,84 millions nécessaires aux travaux, ses modalités ainsi que ses conditions d'engagement, sous réserve de diverses subventions et dons ainsi que des adaptations de taxes et quotités y relatives ; donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
3. Prendre connaissance et approuver le budget 2015, fixer la quotité d'impôt et le prix des taxes communales.
4. Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet no 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, Patinoire couverte, annexe, restaurant, garage No 223, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de fr. 2'025'200.— et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du registre foncier, frais à charge du SIDP.
5. Décider l'octroi du droit de cité communal de Clos du Doubs en faveur d'Anaïs Vaccaro, 1991, Saint-Ursanne.
6. Décider l'octroi d'un droit de superficie, sur la parcelle No 140, du ban de Clos du Doubs (Saint-Ursanne) en faveur du futur chauffage à distance de Saint-Ursanne et donner compétence au Conseil communal pour la signature des actes indispensables.
7. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 octobre 2014 est approuvé.

2. Infrastructures communales

Albert Piquerez rappelle l'historique du dossier, notamment les premières études en 2006 en vue de la réalisation d'un chauffage à distance et la procédure parallèle et indépendante pour les infrastructures communales. Il mentionne aussi le crédit voté à cet effet le 26 avril 2012 pour établir le projet d'ouvrage, dont l'objectif est de trouver des synergies avec le chauffage à distance, l'assainissement et la mise en conformité des réseaux centenaires ainsi que la réfection des rues. Depuis cette date, un groupe de travail a été désigné pour mener le projet en coordination avec les instances cantonales compétentes. La procédure du plan spécial a été retenue pour le projet par le Canton et le dossier a été déposé publiquement du 5 novembre au 5 décembre 2014. Enfin, il confirme le déroulement de 3 procédures distinctes : le plan spécial, le vote du crédit des infrastructures communales et la création d'une société pour le chauffage à distance.

L'entrée en matière est approuvée.

Vincent Seuret, du bureau Buchs et Plumey SA, rappelle tout d'abord les opérations menées entre le 11 juin 2013, date de la séance d'information du projet à l'Assemblée communale et ce jour, qui ont permis de finaliser le plan spécial et le projet de réfection des infrastructures communales. Il présente le détail des travaux prévus et les objectifs du projet, soit :

- assainir les réseaux existants de la vieille ville
- réduction des eaux claires parasites et création d'un système séparatif d'évacuation des eaux
- concept modulable de circulation
- augmenter l'impression d'espace par la suppression du ruban routier, éviter les seuils, élargir la zone de pavage jusqu'aux façades, la mise en valeur du patrimoine bâti

- valoriser les places et les espaces publics
- pour les manifestations : installation de cinq bornes électriques

Concrètement, cela se traduira par la construction d'un système de collecte et d'évacuation des eaux de surface et de toiture via l'exutoire du Doubs; la construction d'un nouveau réseau de canalisations d'évacuation des eaux usées; le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable; le renforcement des infrastructures et la réfection complète de la superstructure ainsi que le pavage (surface totale de 9'000 m²); la sécurisation piétonne – secteur Hôtel du Bœuf; le réaménagement des espaces publics.

M. Seuret explique encore les spécificités techniques liées au système d'évacuation des eaux de ruissellement.

Il précise aussi les mesures particulières prévues pour le réaménagement des rues, en particulier le maintien de la place des tilleuls dans sa substance actuelle, sans la suppression d'arbres, l'élargissement de la Rue du 23 Juin et le nivellement des seuils existants entre les bâtiments 80 et 60 (Hôtel du Bœuf) de la Rue du 23 Juin, le maintien du trottoir à la rue Vaicle, la suppression du trottoir entre les bâtiments 50 et 18 (restaurant du Jura) de la Rue du 23 Juin. Les aménagements du perron du magasin Coop (propriété privée) fera l'objet de discussions ultérieures avec le propriétaire concerné. 5 bornes électriques seront installées en vieille ville pour les besoins des diverses manifestations et 2 bornes hydrauliques amovibles aux portes St-Pierre et St-Paul pour empêcher l'accès aux véhicules. La réfection totale des rues est planifiée dans le centre ancien.

M. Seuret signale encore que 2 oppositions au plan spécial ont été déposées durant le délai légal. Elles ne remettent pas en cause fondamentalement le projet présenté et seront traitées ultérieurement par les Autorités.

L'intervenant présente le détail d'aménagement de chaque rue.

Le devis des travaux se monte à fr. 4'103'000.— pour la 1^{ère} étape et fr. 3'737'000.— pour la 2^e étape, soit un total de 7.84 millions, crédit à voter ce jour.

A la suite de la décision de ce jour, la procédure d'appel d'offres pourra intervenir en principe dès janvier prochain, pour un début des travaux en juin 2015. La fin de la 1^{ère} étape est planifiée pour 2016 et la fin de la 2^e pour 2018.

Le caissier communal présente le détail du plan de financement du projet, dont les éléments principaux sont les suivants :

- 3 domaines distincts avec 3 modes de financement indépendants :
 - o L'épuration des eaux par la taxe d'épuration
 - o L'eau potable par la taxe d'eau
 - o La réfection des rues par la fiscalité
- un amortissement compté sur 30 ans
- l'utilisation d'une partie des fonds disponibles, certains à rembourser
- la recherche de fonds extérieurs (dons)
- une augmentation des taxes et de la quotité

Le plan s'établit ainsi, pour chaque objet :

Epurations des eaux usées				
		Etape 1	Etape 2	Total
Canalisation eaux usées		fr. 1 154 000.00	fr. 900 000.00	fr. 2 054 000.00
Fonds propres		fr. 577 000.00		fr. 577 000.00
Don				fr. -
Subventions				fr. -
total		fr. 577 000.00		fr. 577 000.00
Solde net à financer		fr. 577 000.00	fr. 900 000.00	fr. 1 477 000.00
Financement				
Taxe de base		fr. 110.-- (+ fr. 30.--)		
prix du m ³		fr. 1.65 (+ 60 ct)		

Eau potable				
		Etape 1	Etape 2	Total
Conduites, eaux claires		fr. 1 057 000.00	fr. 923 000.00	fr. 1 980 000.00
Fonds propres		fr. 367 000.00		fr. 367 000.00
Don				fr. -
Subventions		fr. 48 550.00		fr. 48 550.00
total		<u>fr. 415 550.00</u>		<u>fr. 415 550.00</u>
Solde net à financer		fr. 641 450.00	fr. 923 000.00	fr. 1 564 450.00
Financement				
Taxe de base		fr. 110.-- (+ fr. 30.--)		
prix du m3		fr. 1.70 (+ 10 ct)		
Compteur		fr. 20.-- (sans changement)		

Eclairage et rues			
	Etape 1	Etape 2	Total
Pavage, aménagements urbains, éclairage	fr. 1 892 000.00	fr. 1 914 000.00	fr. 3 806 000.00
Fonds propres	fr. 290 000.00		fr. 290 000.00
Don			fr. -
Subventions	fr. 24 000.00		fr. 24 000.00
Fonds à rembourser	fr. 350 000.00		fr. 350 000.00
total	<u>fr. 664 000.00</u>		<u>fr. 664 000.00</u>
Solde net à financer	fr. 1 228 000.00	fr. 1 914 000.00	fr. 3 142 000.00
Financement			
Taxe de séjour	fr. 30 000.00		
1ère étape	0.5 point de quotité		acceptable
1ère + 2e étape	1.5 points de quotité		pas acceptable

Le Conseil communal estime une augmentation de quotité d'impôt de 1,5 points pas acceptable. En conséquence, il prévoit comme condition à l'engagement de la 2^e étape des travaux de trouver 25 % du coût total en dons, soit fr. 1'960'000.—, affectés en totalité à l'éclairage et aux rues, de manière à limiter l'augmentation de quotité à 0.5 point. La 1^{ère} étape pourrait par contre débiter dès que possible, sous réserve encore de l'acceptation des nouvelles taxes et quotité d'impôt décrites ci-dessus dans le cadre du budget 2015.

Il est confirmé à Bernard Marchand que le crédit soumis ce jour ne contient aucune dépense pour la réalisation du chauffage à distance.

Jean-Marc Comment s'inquiète de l'état actuel de la dette et le caissier l'informe qu'elle se monte actuellement à environ 7 millions (patrimoine administratif et financier). Albert Piquerez ajoute que le Foyer pour personnes âgées a accepté hier le raccordement de ses bâtiments au futur chauffage à distance, comme la commune l'avait déjà admis.

A Rémy Comment, il est confirmé que la hausse de la quotité proposée est de 0.5 point pour les besoins des infrastructures communales. Il se dit favorable sur cette base à une quotité de 2.15.

Francis Claude s'étonne de la méthode choisie en matière de dons pour l'engagement des travaux. Le Secrétaire confirme que la 1^{ère} étape sera engagée sans lien avec l'obtention des dons considérant que son financement est assuré avec les éléments décrits ci-dessus sans apport extérieur. Par contre, la 2^e étape débutera selon les promesses de dons, qui seront demandés dès le départ des travaux et bénéficieront indifféremment aux 2 étapes.

Jean-Paul Lachat regrette l'utilisation de la grande majorité des fonds pour la 1^{ère} étape, sans assurance à ce moment-là de réaliser la totalité du projet. Il propose de ne voter que la 1^{ère} étape et de n'engager les travaux qu'à l'obtention de 30 % de promesses de dons.

Le caissier explique à Philippe Jeannerat que l'on n'a pas tenu compte d'une hausse ou d'une baisse de la population pour le calcul des recettes fiscales.

Albert Piquerez explique que le Conseil a renoncé à fractionner le vote en 2 étapes notamment pour rassurer les citoyens qui habitent dans la partie Est de la vieille ville sur l'exécution des travaux. En outre, les demandes de dons seront sans doute plus efficaces en votant un crédit en bloc, en particulier auprès du Parrainage suisse des communes, selon les informations communiquées par cet Organe. Il ajoute que le plan de financement présenté a été approuvé par le Service des Communes. M. Piquerez estime que la dette actuelle reste raisonnable par rapport à la situation générale des communes.

Aldo Jelmi s'inquiète des investissements dont les autres localités de la Commune pourront à l'avenir disposer. Le caissier confirme que les investissements ont été consentis dans toutes les localités depuis la fusion. Par ailleurs, la capacité financière de la commune à assumer ses dettes sera meilleure à l'avenir grâce à l'augmentation de la quotité qui permet un budget 2015 équilibré. En effet, alors que les budgets précédents étaient déficitaires, plusieurs millions ont été investis ces dernières années.

André Theurillat n'est pas favorable au doublement de l'endettement.

Gabriel Willemin n'y est pas favorable non plus, ni à l'utilisation totale des fonds. Le caissier rappelle que les fonds ont expressément été constitués pour ce genre de projet, en particulier pour l'eau et l'épuration.

Il est confirmé à Francis Claude le détail des fonds utilisés pour le projet, qu'ils soient à rembourser ou non.

Serge Convers estime qu'une augmentation du prix de l'eau de 10 ct est supportable. Il souhaite une remise en état des infrastructures de Saint-Ursanne.

Gabriel Jeannerat estime que la réfection des rues n'est pas satisfaisante d'un point de vue esthétique et patrimonial. Il souhaite savoir dans quelle mesure les propriétaires seront concernés et quelle serait l'économie réalisée si le pavage était refait à l'identique. Raymond Huguélet, du bureau Buchs et Plumey, estime que le coût serait quasi égal considérant la largeur des fouilles nécessaires. Quant aux détails d'exécution, il reste à les peaufiner. Les propriétaires seront consultés pour ce qui se situe devant leur immeuble uniquement.

Albert Piquerez confirme que les agriculteurs paieront aussi 10 ct de plus le m³ d'eau.

Le caissier confirme à Rémy Comment que la planification financière à 5 ans présentés en juin 2014 intègre déjà les infrastructures.

Albert Piquerez ajoute que le financement du chauffage à distance est totalement indépendant des comptes communaux puisque cet objet sera mené par une société privée.

Le caissier explique à Pierre Roy les fonds utilisés pour le financement du dossier, notamment la part provenant de l'indemnité versée à l'époque pour couvrir les dégâts provoqués à la chaussée en raison du passage des camions de chantier de l'A16.

Francis Claude estime que le projet n'est pas suffisamment ficelé pour être voté.

David Comment s'inquiète des risques d'imprévus pouvant survenir pour ce type de chantier. Raymond Huguélet explique que le devis intègre une plus-value de 10 % pour des imprévus. Les travaux archéologiques sont par ailleurs couverts par le canton.

Le caissier explique les hausses de quotité prévues au budget 2015 de 0.5 pour les infrastructures et 1 point pour le découvert structurel. Si tous les projets contenus dans la planification financière à 5 ans se concrétisent, la quotité passerait à 2.35.

Ephrem Theurillat, membre du COPIIL du chauffage à distance, signale que les propriétaires ont été contactés et que des offres écrites parviendront aux intéressés prochainement pour décision.

Albert Piquerez rappelle que les Autorités étudient le dossier depuis de nombreuses années et il considère que le projet est aujourd'hui prêt à être lancé, en toute connaissance de cause. Il estime que le vote du crédit global est justifié et sera favorable à l'obtention de soutiens.

L'amendement de Jean-Paul Lachat est mis au vote et obtient 51 voix. La proposition de la commune obtient 44 voix.

Au vote, le projet amendé selon la proposition de Jean-Paul Lachat est ensuite approuvé avec une majorité évidente.

3. Budget 2015

Véronique Houlmann explique que le budget 2015 a été établi selon les indications du Canton et sur la base des besoins exprimés par les Autorités et le personnel communal. Il a été examiné et approuvé par la commission des finances.

L'entrée en matière est approuvée.

Le caissier présente ensuite le budget poste par poste, détaille et explique les montants inscrits dans chaque rubrique. Il précise notamment qu'il est prévu les hausses suivantes :

- **quotité d'impôt** : augmentation de 2.1 à 2.25 pour couvrir les besoins structureaux (+ 1 point) et la réalisation des infrastructures communales décidée au point 2 ci-dessus (+ 0.5 point),
- **eau potable** : taxe au m3 d'eau de fr. 1.60 à fr. 1.70 ; taxe de base de fr. 80.— à fr. 110.— par abonné
- **épuraton** : taxe au m3 de fr. 1.05 à fr. 1.65 ; taxe de base de fr. 80.— à fr. 110.— par abonné

Sur ces bases, soit :

Quotité	2.25
Macaron de stationnement	fr. 10.—/mois
Taxe cadastrale	0.4 %o des valeurs officielles
Taxe immobilière	1,3 %o des valeurs officielles
Taxe des chiens	fr. 40.— /chien (agriculteurs) fr. 60.— /chien (autres propriétaires)
Taxe d'épuration *	fr. 1.65 / m3 fr. 110.— /abonné comme taxe de base (compétence du Conseil)
Taxe d'eau *	fr. 20.—/appareil (compétence du Conseil) fr. 110.—/abonné comme taxe de base (compétence du Conseil)
Taxe de déchets *	fr. 1.70 m3 inchangée (compétence du Conseil)

* TVA en plus

le budget 2015 boucle avec un excédent de charges de fr. 2'450.—.

Le caissier confirme à Jean-Marc Comment que la hausse des rentrées provenant de la taxe de séjour est effective depuis 2014 selon le nouveau règlement entré en vigueur pour cette période.

André Theurillat souhaite que les Autorités restent attentives à ne pas prévoir de futures hausses du prix de l'eau.

Gabriel Willemin propose de limiter l'augmentation de quotité à 0.5 point.

Le caissier explique que la hausse des charges en matière sociale ne résulte pas de décisions communales mais provient des mécanismes de la répartition des charges d'une part et des situations d'assistances locales d'autre part.

Rémy Comment rappelle les difficultés qui surviendront pour obtenir des crédits pour les investissements futurs si le budget n'est pas équilibré.

Au vote, l'amendement de Gabriel Willemin obtient 66 voix. La proposition du conseil en obtient 17.

Au vote, le budget, amendé avec la proposition de Gabriel Willemin soit une quotité d'impôt de 2.15, est accepté par une majorité évidente.

Le caissier présente le budget d'investissement 2015. Il précise qu'à l'exception des infrastructures communales, tous les montants inscrits proviennent de projets décidés lors d'Assemblées précédentes. Il ajoute que les sommes prévues en 2015 pour les infrastructures communales de Saint-Ursanne pourraient varier considérant la décision prise à ce sujet au point 2 ci-dessus.

4. Patinoire de Porrentruy

Nicolas Maître, conseiller communal, présente le dossier accompagné de Jean-Claude Salomon, délégué du SIDP. Il rappelle en préambule le rachat de la patinoire par les communes du district en 1995, les projets de rénovations entamés dès 2011, la solution retenue de la reprise de la patinoire par le SIDP et la nécessité de céder notre part de propriété au syndicat, objet de la décision de ce jour.

L'entrée en matière est approuvée.

Jean-Claude Salomon, délégué du SIDP, présente dans le détail l'historique de la patinoire, son régime de fonctionnement financier actuel, les tenants et aboutissants du projet de sa rénovation et amélioration.

Jean-Claude Salomon assure que tout sera mis en œuvre pour que les budgets de fonctionnement et d'investissement soient respectés. En cas de dépassement de l'investissement, ce sont les utilisateurs qui devront en assumer le financement, respectivement par des dons complémentaires.

M. Salomon signale que les élèves des communes membres du SIDP pourront bénéficier d'heures de glace gratuites.

Il est confirmé à Jean-Paul Lachat que, s'agissant des décisions du SIDP, 2/3 des communes imposent leur choix à l'ensemble. En outre, à ce stade, la Commune n'a pas encore réfléchi à la manière de « compenser » la charge supplémentaire qui découlera du financement des travaux de réfection de la patinoire à venir.

M. Salomon explique qu'actuellement le HC Ajoie ne bénéficie d'aucune subvention directe des communes d'Ajoie.

Michel Houlmann s'inquiète des contraintes financières ultérieures que le SIDP pourrait imposer aux communes. Albert Piquerez signale qu'il n'en connaît pas d'autres à ce jour.

M. Salomon indique que quelques éléments de détails doivent encore être discutés, notamment les questions de propriété.

Au vote, le point 4 de l'ordre du jour est approuvé à une majorité évidente, sans avis contraire.

5. Droit de cité communal

Albert Piquerez, Maire présente le dossier. Il indique le dépôt de la demande d'Anaïs Vaccaro le 25 février et le préavis favorable du Canton délivré le 24 septembre dernier. Il rappelle également la compétence de la commune, respectivement de l'Assemblée communale en la matière.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Piquerez signale qu'Anaïs Vaccaro habite actuellement à Saint-Ursanne et travaille à La Poste, à Porrentruy.

Il est signalé que la procédure d'octroi du droit de cité ressort du droit fédéral.

Au vote, ce point est accepté à l'unanimité.

6. Droit de superficie CàD

Ephrem Theurillat, conseiller communal, présente le dossier. Il explique la demande du comité de pilotage du chauffage à distance du 20 novembre dernier en faveur de l'octroi d'un droit de superficie, dont la compétence est de l'Assemblée puisque la surface dépasse 500 m².

L'entrée en matière est approuvée.

Le droit de superficie se situe sur la parcelle No 140 à Saint-Ursanne. Il comprend les futures surfaces de la centrale, des silos et de l'accès à ces derniers, pour 600 m² environ. La droit serait octroyé pour une durée de 50 ans, au prix de fr. 2'000.— par année, indexé annuellement selon l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). M. Theurillat ajoute qu'un droit de passage sera également octroyé à la future société sur la parcelle 140, pour accéder à son bâtiment.

M. Theurillat confirme que la décision de ce soir est conforme au droit, bien que la société qui en bénéficiera n'existe pas encore formellement. Si la société ne se constitue pas, la décision deviendra de faite caduque.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité évidente, et 2 avis contraires.

7. Divers

Françoise Comment signale le mauvais fonctionnement de l'éclairage public à la Route de la Gare et souhaite en particulier savoir quand le candélabre supprimé suite à un accident sera remplacé. Albert Piquerez confirme que la Commune est responsable de l'éclairage dans les localités et que le remplacement de ce candélabre est à l'étude.

Il est confirmé que la pratique en matière d'éclairage public en vigueur avant la fusion a été maintenue et que toutes les fermes ne bénéficient pas de l'éclairage public, notamment dans le secteur de Montmelon.

Nicolas Maître confirme à Colombe Koller qu'une somme de fr. 5'000.— figure au budget de fonctionnement 2015 pour l'embellissement du giratoire de Lorette, à Saint-Ursanne.

Albert Piquerez et Dominique Paupe présentent leurs vœux aux citoyens présents.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 23.35 h, qui se termine par un verre de l'amitié offert par les Autorités.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Paupe

Philippe Burket